
DOSSIER DE PRESSE

Le nouveau groupe scolaire Jean-Jaurès et son Centre d'accueil et de loisirs (Cal)

2 rue des Modélistes – quartier La Maillerie - Villeneuve d'Ascq



Inauguration le jeudi 19 octobre 2023



Contact presse :

Nathalie Arys, directrice Communication & rayonnement

Tél : 03 59 31 60 50 / 06 73 63 28 78 - narys@vileneuedascq.fr

Sommaire :

- Programme de l'inauguration
- Présentation du projet
- Le parti pris architectural
- Les aménagements
- Le calendrier des travaux
- Le financement
- Une exposition sur Jean-Jaurès, à l'occasion de l'inauguration

Programme de l'inauguration

Jeudi 19 octobre 2023 à 17h30

De 17h30 à 19h30 :

- exposition «De Jean-Jaurès (1935) à Jean-Jaurès (2023)»
- visite du groupe scolaire et du centre d'accueil et de loisirs
- spectacles & chants par les élèves

Les discours (à 18h) seront suivis d'une réception offerte par la Ville.

Présentation du projet

Dans le cadre de sa politique éducative, mais aussi afin d'accompagner les évolutions urbanistiques liées à l'opération immobilière, sur l'ancien site 3suisses, la ville de Villeneuve d'Ascq a choisi de construire un nouveau groupe scolaire de 13 classes (dont 7 pour les élémentaires) et d'un centre d'accueil et de loisirs (CAL), en remplacement du groupe scolaire Jean-Jaurès dont la réhabilitation n'apportait pas les réponses nécessaires aux mises en conformités diverses, à l'augmentation prévisible des effectifs, aux adaptations et modifications de voirie et d'aménagements urbains.

Le nouveau groupe scolaire s'implante sur une parcelle de 4500 m². Sa superficie est de 2325 m² de surface utile pour le groupe scolaire et de 413 m² pour le CAL, correspondant à 13 classes, 1 réfectoire et la cuisine/office, un centre d'accueil et de loisirs et l'ensemble des locaux annexes sont en cours de construction.

Le site retenu offre un accès direct au mail piétonnier et des vues dégagées vers les espaces verts situés en bordure de site.

Le parti pris architectural



Crédit photo : DENIS PAILLARD

Le groupe scolaire Jean-Jaurès est idéalement inscrit dans la trame du quartier de La Maillerie à Flers. Sa position à la croisée de la grande allée piétonne et de la voie nouvelle en fait un marqueur du nouveau paysage urbain. Sa silhouette découpée à l'alignement du domaine public, le plissé de la maille métallique qui l'enveloppe, sont les attributs de son identité. Il affiche pour autant une indicible discrétion : le groupe scolaire assume avec bienveillance l'urbanité qui lui est impartie, sans se dévoiler totalement.



Crédit photo : DENIS PAILLARD

Le parti pris architectural et urbain qui caractérise le projet répond aux contingences conjuguées du programme et des orientations d'aménagement. Constatant que le resserrement du terrain ne permettait pas de contenir le projet avec ses deux cours de récréation au sol – sauf à créer des discontinuités d'usage

et des allongements de liaison préjudiciables – le concept retenu est celui des Plateaux sur lesquels les programmes forment des ensembles autonomes organisé en « Dessus-Dessous ». Au-dessus, la Section Élémentaire, sa cour et sa restauration, en-dessous, la Section Maternelle, sa restauration et sa cour partagée avec le Centre d’Accueil et de Loisirs. Les deux plateaux constituent un même ensemble architectural, à l’alignement de la voie nouvelle et le long de la lisière ouest.



Crédit photo : DENIS PAILLARD

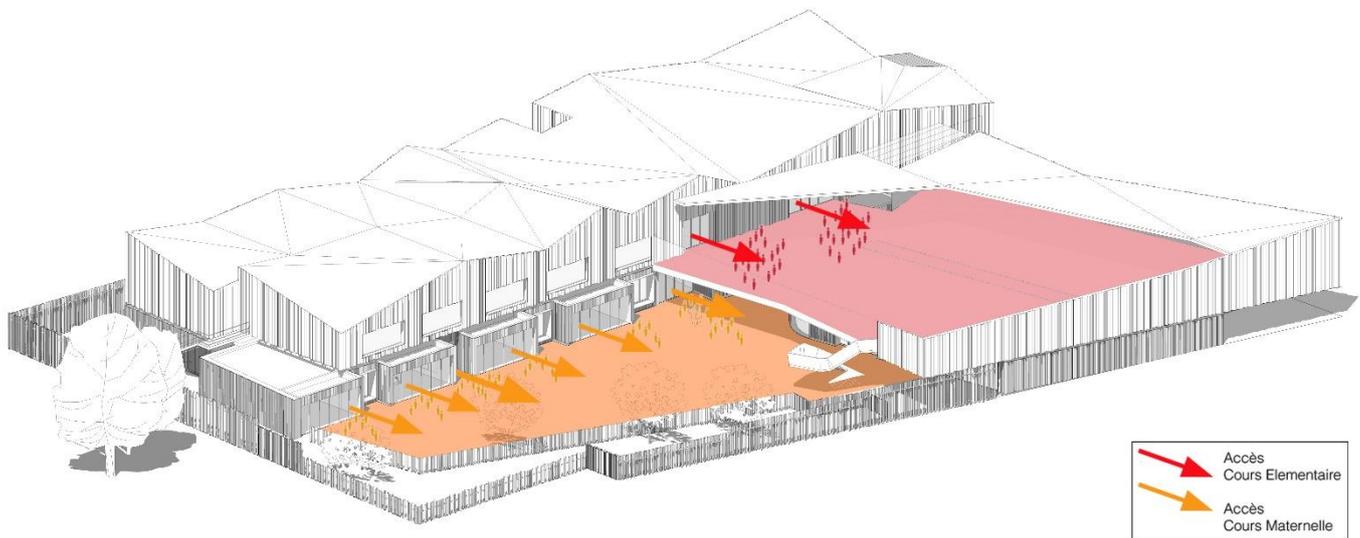
Le plateau du dessus alterne pleins et vides – volumes en lignes brisées des salles de classes et de la restauration, espace en creux de la cour – qu’il unifie par un voile plissé en métal perforé.

Le plateau du dessous en est le socle. Un parvis protégé s’intercale le long de la voie nouvelle. Il forme un Chemin Couvert qui s’ouvre à l’angle sur le domaine public et mène vers le hall d’accueil, naturellement situé au cœur de l’établissement. Une lice paysagère l’accompagne et le protège. La salle d’évolution s’ouvre sur cet entre-deux. Sa volumétrie intérieure se prolonge par l’émergence qui marque le point culminant du couvrement végétalisé.

La Cour du Dessous, s’étend au niveau du sol jusqu’à la frange du parc paysager qui accompagne les rives de la Marque. Elle est rythmée, à l’échelle des enfants, par les bow-windows colorés des classes maternelles. Le surplomb de la cour du dessus crée un entre-deux qui forme préau. Le Centre d’Accueil et de Loisirs en partage l’usage, dans le prolongement de ses propres locaux.

La Cour du Dessus met à profit sa position hors sol pour projeter les enfants dans un univers singulier et rassurant. Son enveloppe¹ joue avec la densité du maillage pour créer des masques filtrants vers le domaine public ou, à contrario, des transparences vers le paysage végétal qui s’étend au sud. L’escalier d’accès, éclairé par une verrière, abouti sous un préau protecteur.

¹ Elle est constituée du même voile plissé en panneaux de métal, dont les performances jouent des transparences ou des opacités. Sa hauteur est à minima de 2 mètres.



Sûreté et Prévention Situationnelle

L'urbanité² du groupe scolaire, inscrit dans la continuité des constructions voisines, est un élément déterminant du projet. Il prend en considération les problématiques de sûreté et de prévention situationnelle³, indissociables de sa conception.

La question la plus sensible est celle de la visibilité « extérieur-intérieur »⁴. Cette exigence incontournable n'autorise pas l'ouverture directe sur le domaine public des salles destinées aux élèves sans qu'un dispositif d'occultation visuelle permanente soit mis en place. En d'autres termes les salles en rez-de-chaussée implantées directement sur le domaine public ne sont pas envisageables, ne pouvant répondre aux exigences minimums d'usage et de bien-être.



La conception du projet, avec ses salles principalement implantées le long de la mitoyenneté privative, à l'abri d'un écran végétal, évite cet écueil qui les rendrait impropres à leur destination. Seule la salle d'évolution se trouve en contact direct avec le domaine public. Elle s'ouvre principalement sur le patio intérieur de l'accès et bénéficie d'un important éclairage zénithal. L'implantation des cours de récréation

² Pris au sens de sa qualité à générer autour de lui un espace non-violent et générateur de socialisation

³ Tels qu'ils ressortent de la loi 2002-1094 et des guides d'application édités par le Ministère de l'Éducation Nationale

⁴ Il ne doit pas être laissé la possibilité à un individu d'observer aisément des élèves depuis l'espace public limitrophe de l'établissement

répond intrinsèquement aux exigences de protection visuelle. La façade de la cour haute, constituée d'un double maillage, filtre les vues tant de l'extérieur que de l'intérieur.

La prévention en matière de « périmètre » concerne les clôtures et le contrôle de l'accès. Celui du groupe scolaire, au débouché du Chemin Couvert, est aisément contrôlable par un portail et un filtrage par une présence humaine. La contiguïté de la cour des maternelles avec la grande allée piétonne est traitée en lisière paysagère assurant la protection physique et visuelle.

La lisière bocagère

Le projet propose aux enfants du groupe scolaire Jean-Jaurès un paysage de qualité pour la détente, les jeux et la découverte tout en renforçant la trame écologique et paysagère de la Vallée de la Marque. Le passé industriel textile du site inspire un espace ludique et coloré. Apprendre, jouer, découvrir sont autant d'activités complémentaires que le projet rend possibles. En alliant design ludique, préoccupations écologiques et paysagère le projet est exemplaire du cadre de vie voulu pour l'ensemble de la Maillerie.



Crédit photo : DENIS PAILLARD

La limite ouest du projet est plantée d'arbustes offrant le gîte et le couvert à la faune, répondant aux critères de la Ville nature et nourricière.

Les cours et jardins sont propices au jeu et à l'imaginaire

Les cours de récréation s'organisent sur deux niveaux. Elles sont tissées de bandes colorées propices à l'imaginaire. La Cour du Dessous, dédiée aux maternelles, se distingue par caractère plus végétal. Elle intègre un jeu de corde sécurisé et un « jardin tissé » lieu d'ateliers d'éveil à la nature avec une cabane à palabres en saule vivant tressé. La cour du Dessus est dédiée aux évolutions des classes élémentaires. Un espace sportif accueille les jeux, des bancs profitent des vues sur le paysage verdoyant du parc.

Les limites paysagées forment un écrin de biodiversité

Les franges sud du projet sont constituées par un ourlet paysager en transition périmétrique avec les mitoyennetés, allée piétonne, parc paysager, ensemble résidentiel. Une double clôture est mise en place au droit de la cour des maternelles, haute et dissuasive sur les limites extérieures, à mi-hauteur sur la face intérieure. La palette végétale des essences locales forme une limite paysagère qualitative et offre gîte et

couvert à la faune. Les clôtures sont végétalisées de grimpants qui en assurent l'opacité⁵. La zone basse du site permet un tamponnement des eaux pluviales tout en favorisant une biodiversité spécifique.



Le calendrier du chantier

Concours d'architecture : septembre 2018

Réception : début août 2022

Après 20 mois de travaux : ouverture officielle en septembre 2023

Le financement de l'opération

Le montant total de l'opération s'élève à 10 815 260 € ttc (maîtrise d'œuvre: 938 315 € / travaux: 9 876 945 € TTC).

⁵ Conformément aux directives de la loi 2002-1094 (voir également le mémoire architectural et urbain)